

DOSSIER DE DEMANDE DE DÉROGATION

ANNÉE SCOLAIRE : -----/-----

ou date si année en cours : -----/-----/-----

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT :

Voir les conditions d'attribution en dernière page de l'imprimé.

Ce dossier permet de demander une dérogation dans une école publique de Gleizé. Si votre demande concerne une école d'une autre commune, vous devez retirer un dossier dans cette commune.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé par les services de la Mairie de Gleizé pour les besoins de la gestion de son service scolaire. Elles sont conservées pendant la scolarité de l'enfant dans l'école d'inscription et sont destinées au traitement des services de garderie et cantine assurés la Commune.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée par la loi européenne de Protection des Données Personnelles du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au service scolaire : servicescolaire@mairie-gleize.fr.

CONTACT - DÉPÔT DE DOSSIER

Mairie de Gleizé - Service scolaire

04 74 65 83 39 - servicescolaire@mairie-gleize.fr

Accueil du public :

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Fermé le mercredi

ANNÉE SCOLAIRE : ou date si année en cours :

COMMUNE DE DOMICILE	COMMUNE D'ACCUEIL
ÉCOLE DE SECTEUR	ÉCOLE DEMANDÉE

ENFANT CONCERNÉ	
Nom et prénom :	
Date de naissance :Lieu de naissance :	
Niveau de classe à la rentrée :	

PERSONNE(S) AYANT LA CHARGE DE L'ENFANT		
QUALITÉ	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom		
Prénom		
Adresse CP Ville		
Tél.domicile		
Mobile		
Courriel		

FRÈRE(S) ET SŒUR(S)			
NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Date et signature du ou des responsables légaux précédées de la mention « *je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus* ».

Date :/...../...../

Signature(s) :



ÉCOLE D'ORIGINE

Favorable au départ de l'enfant

Défavorable au départ de l'enfant

.....
Date :/...../...../

Signature et cachet du directeur ou de la directrice de l'école d'origine :

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ORIGINE

Favorable

Défavorable

Avec participation financière

Sans participation financière

Observations éventuelles :

.....
Date :/...../...../

Signature et cachet du Maire du secteur d'origine :

AVIS DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DEMANDÉE

Favorable

Défavorable

Observations éventuelles :

.....
Date :/...../...../

Signature et cachet du directeur ou de la directrice de l'école d'origine :

DÉCISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

Favorable

Défavorable

Observations éventuelles :

.....
Date :/...../...../

Signature et cachet du Maire :

A- LES CRITÈRES

Respect prioritaire des conditions d'accueil de tous les enfants du secteur, avant de procéder à des inscriptions extérieures.

Attention : une dérogation obtenue pour la maternelle ne sera pas automatiquement reconduite pour l'entrée au CP (la « poursuite de la scolarité » n'est pas un critère recevable).

En dehors du regroupement de fratrie, aucune de ces situations ne présente un caractère obligatoire ; la décision reste du ressort du Maire.

COCHER LA CASE CORRESPONDANT A VOTRE SITUATION

- Rapprochement de fratrie dans le groupe scolaire
Joindre le certificat de scolarité des frères/sœurs déjà inscrits (délivré par le directeur ou la directrice de l'école)
- Garde périscolaire par une assistante maternelle agréée par la PMI, habitant le secteur scolaire demandé, pour les enfants de moins de 6 ans à la date de la rentrée scolaire. La garde doit être effective au moment de la demande de dérogation et perdurer pour l'année scolaire à venir : sans accueil du matin ou garderie du soir. *Joindre l'attestation sur l'honneur rédigée par l'assistante maternelle agréée, avec mention de son adresse et de son numéro d'agrément.*
- Parent travaillant dans le groupe scolaire demandé
- Enfant n'ayant pas de place dans son école d'origine limitrophe de l'école demandée
Avis motivés des directeurs figurants dans le dossier
- Garde gratuite par les grands-parents résidant dans le périmètre scolaire demandé, sans accueil au restaurant scolaire durant toute la scolarité.
Joindre une attestation des grands parents, avec justificatif de domicile et copie des pièces d'état-civil attestant du lien de parenté
- Lieu de travail des parents à proximité du secteur scolaire.
Joindre une copie ou une attestation de l'employeur
- En cas de raisons médicales. *Joindre un certificat médical motivé du médecin traitant*
- Autres cas :
Le justificatif demandé vous sera précisé par le service scolaire.

B- CIRCUIT DU DOSSIER

1. Les responsables légaux téléchargent et complètent la demande sur le site internet de la mairie de leur domicile.
2. Faire compléter le formulaire par la directrice ou directeur de l'école d'origine puis par celui ou celle de l'école demandée.
3. Joindre impérativement le(s) justificatif(s) motivant la demande de dérogation.
4. Le dossier complet doit être ensuite retourné directement à la mairie du domicile.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone. Un courrier notifiera la décision de la commission.

En cas de décision favorable, les représentants légaux doivent obligatoirement procéder à l'inscription scolaire de leur enfant en téléchargeant le dossier sur le site internet.

Pour information, la création des secteurs scolaires répond à un double objectif :

- De proximité pour que chaque enfant soit scolarisé près de son domicile, dans son quartier.
- D'organisation, pour permettre le fonctionnement harmonieux de chaque école grâce à une gestion des effectifs correspondant à sa capacité réelle.